



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le lundi 23 novembre 2020

Président : M. Bryan May



Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 23 novembre 2020

• (1600)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): Bienvenue à la 7^e séance du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

Je vais laisser tomber la totalité du préambule aujourd'hui.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 27 octobre, le Comité amorce son étude sur les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur la santé financière des organismes de vétérans.

Je souhaite la bienvenue à tous les témoins qui ont pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui.

Nous accueillons Steven Clark, directeur exécutif national, Légion royale canadienne; Lynda Mifflin, Légion de Gold River; et Debbie Lowther, présidente et cofondatrice, VETS Canada.

Chers témoins, permettez-moi de dire que vous disposerez de cinq minutes chacun pour faire votre déclaration préliminaire. Lorsqu'il ne vous restera plus qu'une minute, je lèverai mon doigt. Ne paniquez pas: une minute est un long moment pour conclure vos réflexions.

De même, lorsque nous aborderons les questions des députés, je donnerai l'avertissement d'une minute, en gardant à l'esprit que j'essaie de gérer notre temps d'une façon aussi libérale que possible et de donner une chance aux gens.

Je vois que Rachel Blaney a trouvé mes propos drôles, contrairement aux autres. Merci, madame Blaney.

Nous essaierons de donner à chacun la possibilité de faire passer ses messages et d'obtenir des réponses à ses questions.

Le premier intervenant, qui prendra la parole pendant les cinq premières minutes, est M. Steven Clark, directeur exécutif national de la Légion royale canadienne.

La parole est à vous, monsieur, pendant les cinq prochaines minutes.

M. Steven Clark (directeur exécutif national, Légion royale canadienne): Je vous remercie beaucoup d'avoir invité la Légion royale canadienne à comparaître devant vous aujourd'hui.

La Légion est une grande organisation nationale unie par une vision commune. Pour la première fois en presque 100 années d'existence au service des anciens combattants du Canada, nous faisons face à des difficultés liées à la santé financière individuelle et collective des filiales qui ont été provoquées par la pandémie de la COVID-19. Étant donné que notre organisation repose sur des cotisations, les filiales de la Légion financent leurs propres dépenses de fonctionnement au moyen de leurs adhésions, qui sont complétées

par des recettes engendrées notamment par les ventes effectuées dans leurs clubs et leurs restaurants et par la location de leurs salles.

Depuis le mois de mars de cette année, ces sources de revenus se sont pratiquement épuisées. Jusqu'à récemment, la Légion n'avait jamais demandé ni reçu d'aide financière du gouvernement pour ses opérations. Les appels à l'aide du 28 avril, puis du 3 juin, étaient donc sans précédent. La décision de demander de l'aide a été très difficile à prendre, mais elle était nécessaire pour la survie de la Légion royale canadienne.

Le gouvernement avait mis en oeuvre divers programmes de financement pour aider les organisations sans but lucratif, dont la Subvention salariale d'urgence du Canada et les prêts sans intérêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, mais peu de filiales étaient admissibles à ces programmes.

Lorsque le Fonds de soutien communautaire d'urgence a été annoncé, il semblait être exactement ce dont nous avions besoin, mais ce programme finançait des projets conçus pour aider les membres de communautés vulnérables pendant la crise de la COVID-19. Là encore, le programme ne permettait pas de financer les dépenses de fonctionnement d'une organisation.

De même, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont suggéré qu'à titre de solution de financement, nous ayons recours au Fonds d'aide et de relance régional qui est administré par six organismes de développement régional. Toutefois, ces programmes stipulent précisément que les organisations sans but lucratif ne sont pas admissibles.

De plus, le Fonds pour les communautés résilientes de 83 millions de dollars annoncé et géré par la Fondation Trillium de l'Ontario ne visait que les coûts de nouveaux programmes conçus pour aider des organisations à se remettre de la crise de la COVID-19 et à reconstruire, et non les coûts de fonctionnement d'organisations.

Dans quelle mesure les filiales connaissaient-elles des difficultés financières? Il y a 1 381 filiales de la Légion, dont 1 347 au Canada. Leur viabilité et leur durabilité ont été triées en juin, juillet et septembre afin de déterminer leur santé financière, d'évaluer les difficultés auxquelles les filiales faisaient face, la manière dont elles étaient gérées et, malheureusement, celles qui allaient devoir fermer leurs portes.

Les résultats, qui sont restés assez constants au cours des trois périodes d'évaluation, n'étaient pas encourageants. Cent cinquante-neuf filiales ont indiqué qu'elles ne pourraient reprendre leurs activités ou qu'elles fermeraient leurs portes dans les trois mois suivant leur réouverture, et 21 filiales ont désormais fermé leurs portes. Trois cent vingt-neuf filiales ont indiqué qu'elles reprendraient leurs activités, mais qu'elles auraient des difficultés financières. Deux cent cinquante-quatre filiales ont demandé à bénéficier des programmes d'aide existants. Cent quatre-vingt-six d'entre elles ont reçu cette aide, mais les demandes de 30 d'entre elles ont été refusées.

La recrudescence des cas de COVID-19 a entraîné de nouvelles fermetures temporaires de filiales, et elle causera un stress financier supplémentaire aux filiales, au moment où elles tentaient de persévérer et de surmonter les pertes qu'elles avaient enregistrées pendant les premiers mois de la pandémie, afin d'éviter de tomber dans un précipice financier.

En mai, le Conseil exécutif national de la Légion a débloqué 3 millions de dollars provenant des réserves nationales, afin de fournir des subventions aux filiales dans le besoin. Cela a permis d'éviter des fermetures imminentes, mais les filiales ont continué d'avoir des difficultés. Il a été difficile de rester calme et de poursuivre notre travail.

Face à l'absence de réponse de la part des gouvernements aux demandes d'aide présentées, l'innovation s'est développée à l'intérieur de la Légion afin de garantir que le réseau d'aide aux anciens combattants et aux communautés à l'échelle nationale continuerait de travailler sans relâche.

Ce réseau d'aide comprenait notre engagement à prévenir et à éliminer l'itinérance des anciens combattants, à prodiguer des soins réconfortants et bienveillants aux anciens combattants, à donner des conseils sur la présentation de demandes de prestations d'invalidité, à fournir un financement d'urgence, à offrir des ressources et des références pour soutenir la transition et la santé mentale des anciens combattants, à apporter un soutien financier aux hôpitaux et aux établissements de soins, et à parrainer des groupes de jeunes.

Ces innovations ont consisté à créer des pages GoFundMe, à organiser des collectes de bouteilles, à préparer et à servir des repas chauds, à proposer des repas au moyen de services à l'auto et à organiser des soirées musicales en ligne.

Sur le plan opérationnel, nous avons organisé des cafés-rencontres virtuels de « vérification entre pairs », nous avons mis en œuvre ou amélioré la modernisation de la campagne annuelle du coquelicot, nous avons proposé de nouveau des coquelicots numériques, et nous avons révisé les cérémonies de commémoration afin de respecter les restrictions.

La Légion se réjouit du Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans qui a été annoncé le 10 novembre et des 14 millions de dollars qui ont été octroyés aux filiales de la Légion royale canadienne. Le processus de demande est déjà en cours, et les premiers versements sont censés être effectués le 21 décembre, alors que les versements futurs sont prévus pour 2021. Ce financement aidera certainement les filiales.

• (1605)

Cependant, le chemin à parcourir n'est pas sans incertitudes financières et opérationnelles. Quelles que soient les difficultés que nos filiales ont affrontées ou celles qui les attendent encore, ce qui est certain, c'est que nous continuerons d'honorer notre engagement

et nos obligations envers les anciens combattants du Canada, leur famille et nos collectivités. Le coût de l'inaction serait inimaginable.

Monsieur le président, la Légion vous remercie de lui avoir donné l'occasion de faire cet exposé dans le cadre de cette importante étude.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Clark.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Lynda Mifflin, qui représente la Légion de Gold River, c'est-à-dire la filiale 270. La parole est à vous, madame, pendant les cinq prochaines minutes.

• (1610)

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Je pense qu'il pourrait y avoir quelques difficultés techniques.

Le président: Madame Mifflin, pouvez-vous nous entendre? Oui, l'écran semble figé. Les techniciens peuvent peut-être la joindre.

Nous allons passer à Debbie Lowther, présidente et cofondatrice de VETS Canada.

Vous pouvez prendre la parole, madame Lowther.

Mme Debbie Lowther (présidente et cofondatrice, VETS Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. Je suis heureuse de vous donner un aperçu de l'impact que la COVID-19 a eu sur le bien-être financier de VETS Canada. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas VETS Canada, je vais d'abord vous présenter brièvement notre organisation.

VETS Canada est un organisme de bienfaisance enregistré auprès du gouvernement fédéral dont la mission est de fournir une aide aux vétérans des Forces armées canadiennes et de la GRC qui sont sans abri, qui risquent de le devenir ou qui sont autrement en situation de crise.

L'organisation a été fondée en 2010, et nous disposons de centaines de bénévoles spécialisés partout au pays qui apportent une aide immédiate aux vétérans. À l'échelle nationale, nous disposons également de trois centres d'accueil et de soutien, dont un à Ottawa, un autre à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, qui est établi à côté de notre siège social, et un à Edmonton, qui est géré par VETS Canada pour le compte du gouvernement de l'Alberta.

À ce jour, nous avons répondu à près de 12 000 demandes d'aide émanant de vétérans et de leur famille, partout au pays, 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, y compris les jours fériés. Les demandes d'aide nous parviennent de différentes manières: par l'intermédiaire de notre ligne téléphonique sans frais, de notre site Web ou de nos plateformes de médias sociaux. Certaines nous sont adressées par les vétérans eux-mêmes, d'autres par d'autres organisations ou organismes. Au cours de l'année dernière, 77 % de la totalité des demandes, en moyenne, nous ont été adressées par des gestionnaires de cas d'Anciens Combattants Canada.

On m'a dit un jour que le mot « soutien » était un grand mot ayant de nombreuses significations. Je vais donc préciser ce que je veux dire quand je dis que nous apportons un soutien aux vétérans.

Si nous rencontrons un vétéran sans domicile fixe, nous le retirons immédiatement de la rue en lui fournissant un logement temporaire, généralement dans un motel ou un hôtel. Nous lui fournissons de la nourriture et des vêtements, et nous l'aidons à trouver un logement permanent. Nous prenons alors en charge le premier mois de loyer et le dépôt exigé, et nous lui fournissons des meubles pour l'aider à s'installer dans son nouveau domicile.

Nous prévenons l'itinérance des vétérans qui risquent de perdre leur logement, en les aidant à régler les arriérés de loyer pour éviter qu'ils soient expulsés. Nous payons les factures d'électricité et d'autres services publics pour prévenir les débranchements.

Ce ne sont là que quelques exemples du soutien que nous apportons mais, comme notre organisation est petite et qu'elle n'est pas réglementée rigoureusement, nous avons souvent la possibilité d'offrir aussi de nombreux autres services de soutien qui sortent des sentiers battus. Je dirais que l'insécurité alimentaire est le besoin le plus répandu que nous avons observé. Cependant, en raison de la pandémie, les problèmes de logement ont certainement augmenté.

Depuis 2014, nous recevons des fonds du gouvernement du Canada. De 2014 à 2018, nous étions liés par contrat à Anciens Combattants Canada et, de 2018 jusqu'à la fin du mois de mars de l'année courante, nous avons été financés par son Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Jusqu'à il y a deux semaines, nous n'avions reçu aucun financement du gouvernement fédéral depuis la fin du mois de mars. Comme vous le savez, à ce moment-là, la COVID-19 avait commencé à avoir de graves répercussions sur la vie de tous les Canadiens, y compris les vétérans.

À la fin du mois de mars, nous avons fermé au public nos trois centres d'accueil et notre siège social. Notre personnel travaillait à domicile, en répondant aux demandes d'aide des vétérans. Heureusement, nous avons été en mesure de prendre à distance de nombreuses mesures pour aider les vétérans sans avoir de contacts physiques avec eux, et dans les cas où un soutien en personne était nécessaire, bon nombre de nos bénévoles spécialisés étaient prêts à rencontrer les vétérans, tout en prenant toutes les précautions nécessaires.

Malgré la fermeture des centres d'accueil et du siège social, nous devons toujours payer le loyer et les services publics, et les vétérans avaient toujours besoin d'aide.

Au cours des huit derniers mois, nous avons constaté que le nombre de vétérans qui avaient besoin d'aide avait augmenté. Malheureusement, nous avons observé une diminution des dons effectués par des Canadiens gentils et attentionnés, ce qui est tout de même compréhensible. Plus précisément, les demandes d'aide ont augmenté de 36 % par rapport à la même période de l'année dernière, et nos dons ont diminué de 41 %.

Étant donné que notre source de revenus était pratiquement inexistante, il a été extrêmement difficile de faire face aux frais généraux et aux demandes d'aide, et nous avons parfois pensé, au cours des derniers mois, que nous allions être forcés de fermer nos portes. Toutefois, nous ne pouvions permettre que cela se produise, étant donné que nous étions la seule organisation d'aide aux vétérans qui était pleinement opérationnelle et prête à fournir un soutien pendant cette période difficile, mis à part le ministère des Anciens Combattants.

L'effectif de notre organisation est très restreint puisqu'il compte seulement six employés rémunérés à l'échelle nationale, dont cinq

qui fournissent un soutien direct aux anciens combattants et un qui est chargé d'accomplir les tâches administratives. Même si nous avons eu la chance que j'assume le rôle de directrice exécutive sans être rémunérée, nous avons été forcés de prendre la décision difficile de licencier notre administrateur en octobre. J'ai donc assumé aussi ce rôle. Si nous n'avions pas reçu récemment des sommes provenant du Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans, nous aurions été forcés de licencier d'autres membres de notre personnel.

• (1615)

VETS Canada a été créé il y a 10 ans, parce que nous avons repéré une lacune. Nous avons découvert que de nombreux vétérans n'avaient pas réussi leur transition vers la vie civile et qu'ils passaient entre les mailles du filet. Notre objectif consistait à combler cette lacune et à fournir un filet de sécurité aux vétérans. Nous savons que nous avons sauvé des vies et aidé des centaines de familles à rester ensemble. Par conséquent, nous savons que si nous avions été contraints de fermer nos portes en raison de notre insécurité financière directement liée à la COVID-19, cela aurait eu une grande incidence sur la vie de nos vétérans les plus vulnérables. Par la suite, cela aurait eu des répercussions sur la charge de travail d'Anciens Combattants Canada.

Comme le Canada entre dans la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 et que de nombreux vétérans ont à peine survécu à la première vague, nous savons que nous continuerons de recevoir un nombre de plus en plus important de demandes d'aide, mais nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour répondre à ces demandes, à l'aide des ressources dont nous disposons.

En conclusion, en ce qui concerne l'incidence que la COVID-19 a eue sur la santé financière de VETS Canada, je dirais qu'au cours des 10 dernières années, nous ne nous sommes jamais sentis menacés par la possibilité d'avoir à fermer nos portes jusqu'à ce que nous ayons eu à faire face à l'effet que la pandémie a eu sur la vie des vétérans dans le besoin.

Monsieur le président, je vous remercie de votre attention. Je serais heureuse de répondre aux questions des membres du Comité.

Le président: Je vous remercie infiniment, y compris pour le travail que vous accomplissez sur le terrain auprès des vétérans. Notre comité vous en est très reconnaissant.

Je crois savoir que Mme Lynda Mifflin, qui représente la Légion de Gold River, c'est-à-dire la filiale 270, s'est jointe de nouveau à nous.

Je crois comprendre que la connexion Internet n'est pas la meilleure là où vous êtes, alors nous ferons de notre mieux. Vous avez la parole pendant les cinq prochaines minutes, madame.

Mme Lynda Mifflin (gérante de bar, Légion de Gold River, Légion royale canadienne): Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité des anciens combattants de la Chambre des communes. C'est à la fois un honneur et un privilège de participer à cette étude de la Légion royale canadienne et d'autres organismes de vétérans ainsi que de leur santé financière pendant et après la pandémie de la COVID-19.

Je m'appelle Lynda Mifflin, et je représente la filiale 270 de la Légion royale canadienne à Gold River, en Colombie-Britannique, qui est située sur la côte ouest de la belle île de Vancouver, sur les terres traditionnelles de la Première Nation Mowachaht/Muchalaht. Notre centre urbain le plus proche se trouve à plus de 100 kilomètres à l'est. Gold River est une collectivité pittoresque d'environ 1 300 personnes, située aux portes de la baie Nootka d'importance historique. Notre filiale compte environ 185 membres, dont 35 sont des vétérans.

Avant la pandémie de la COVID-19, notre filiale était ouverte sept jours par semaine et proposait un calendrier complet d'activités, notamment des tirages au sort de viande, des parties de fléchettes, un service de restauration, des parties de bingo, une piscine et des spectacles. Nous étions en mesure d'offrir les services suivants: des moments de camaraderie pour les vétérans, leur famille et nos membres; une assistance et un soutien aux vétérans, à leur famille et à tous nos membres, en cas de maladie ou de blessure; des conseils aux vétérans, à leur famille et à nos membres pour avoir accès aux prestations offertes par l'intermédiaire de la Légion royale canadienne et aux services du jour du Souvenir.

Les événements communautaires comprenaient des chasses aux œufs de Pâques, un barbecue pour la fête du Canada, les journées de Gold River, les tournois de golf annuels de la Légion, des fêtes de Noël communautaires offrant de la nourriture et des divertissements gratuits, des petits déjeuners de crêpes et la participation à des défilés. Nous avons également organisé des danses pour la Saint-Valentin, la veille du Nouvel An et d'autres événements semblables, car nous disposons de la seule piste de danse de notre collectivité. Nous avons organisé des fêtes d'anniversaire, des célébrations de la vie et des réceptions de mariage, et nous avons loué nos salles pour un prix modique ou, dans de nombreux cas, gratuitement.

Nous fournissons des fonds aux vétérans et à leur famille pour les aider à faire face aux dépenses liées à la fin de vie. Chaque année, la filiale et les Dames auxiliaires organisent des collectes de fonds et des événements pour fournir des milliers de dollars à nos vétérans, à leur famille et à la collectivité dans son ensemble, en appuyant par exemple le hockey mineur, le patinage sur glace, la banque alimentaire locale et des bourses d'études pour des étudiants méritants, ainsi qu'en continuant de soutenir d'autres locaux de la Légion comme l'établissement Broadmead Care.

Nous fournissons une aide financière aux vétérans, à leur famille et aux membres de la collectivité qui ont besoin d'aide pour se rendre à l'extérieur de notre région afin d'y recevoir des soins médicaux, ainsi qu'aux personnes qui se déplacent pour faire du sport ou exercer d'autres activités. Les collectes de fonds nous ont permis d'organiser de nombreux événements communautaires, dont des repas et des divertissements, de travailler avec nos groupes des Premières Nations afin d'appuyer des perspectives d'éducation et d'injecter des fonds dans l'économie locale en soutenant des entreprises locales dans la mesure du possible.

Nous mettons une partie de notre bâtiment à la disposition d'organismes d'activités pour les vétérans ou les personnes âgées à un tarif substantiellement réduit. Ces personnes organisent à leur tour des activités sociales, et elles ont récemment commencé à fournir des paniers de nourriture en collaboration avec d'autres groupes communautaires.

À l'arrivée de la pandémie de la COVID-19, nous avons fermé nos portes de la mi-mars à la mi-juin, période pendant laquelle nous

avons élaboré notre plan de sécurité, modifié notre espace pour répondre aux exigences de la distanciation sociale et mis en place de nombreuses mesures pour protéger la santé et la sécurité de nos vétérans, de nos membres, de nos employés, de nos bénévoles et de nos invités.

À l'heure actuelle, nos heures d'ouverture ont été réduites à trois jours par semaine, au lieu de sept. Le taux de présence de nos membres a considérablement diminué. Nos revenus bruts ont chuté de 80 % — nous avons perdu des revenus que la Société des loteries et des jeux de la Colombie-Britannique nous versait en raison de la réduction de la fréquentation de la Légion et de nos heures d'ouverture.

En ce moment, les bénévoles ne veulent pas ou ne peuvent pas venir offrir des services à nos vétérans, à leur famille et à notre collectivité, en raison des risques d'exposition à la COVID-19. Nous dépendons des bénévoles et du personnel pour maintenir les activités de notre filiale. Nous employons du personnel rémunéré uniquement pour le service de bar et le travail de surveillance. Les bénévoles assurent la prestation de la majorité de nos services à la communauté.

Pendant nos heures réduites, les vétérans et les membres ne peuvent pas se rencontrer. Les règlements actuels en matière de santé publique nous interdisent d'organiser des tirages au sort de viande, des tirages moitié-moitié, des parties de fléchettes, de billard et de cartes, un service de restauration ou tout autre événement.

Actuellement, la COVID-19 limite notre capacité de fournir des services ou de venir en aide aux vétérans, à leur famille, à nos membres et aux autres membres de notre collectivité de la façon suivante.

En raison d'une diminution du nombre de bénévoles, nous ne sommes pas en mesure d'assurer le transport pour les rendez-vous médicaux, que ce soit en ville ou plus loin sur l'île, pour des courses à l'épicerie ou pour répondre à d'autres besoins. Cela nous empêche de vérifier la situation de nos vétérans et de nos membres ou d'intervenir avec eux, et ces personnes en souffrent en raison de leur isolement. Ce manque de bénévoles entrave notre capacité de fournir des repas à bas prix à nos vétérans et à nos membres. En l'absence d'événements ou d'activités de collecte de fonds, nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir nos portes pendant suffisamment d'heures pour permettre à notre personnel régulier de continuer à travailler, y compris des membres des familles des vétérans qui sont employés ici.

La COVID-19 a eu des répercussions sur de nombreux autres services pour lesquels nous sommes connus, à savoir les services du jour du Souvenir, les célébrations de la fête du Canada et de nombreux autres événements communautaires.

● (1620)

La suspension des services normaux du jour du Souvenir a eu des répercussions sur nous et sur notre collectivité, étant donné que les anciens résidents ne se sont pas déplacés pour y participer. Les vétérans ont manqué des visites et du temps en famille. Cela a occasionné une perte de revenus pour notre collectivité ainsi que pour nos hôtels, nos restaurants, nos boutiques et nos magasins locaux. Notre campagne du coquelicot a été compromise parce que nous n'avons pas bénéficié des ressources dont disposent les grandes zones urbaines pour assurer la distribution du coquelicot.

En conclusion, les légions font partie intégrante des collectivités de notre taille, et elles fournissent une variété de services et de ressources qui revêtent une grande importance pour les vétérans, leur famille et nos collectivités dans leur ensemble. Le manque de revenus résultant de la pandémie de la COVID-19 met en péril ces activités et notre relation avec notre collectivité. Avant la COVID-19, nous étions une filiale active qui fournissait des ressources aux vétérans, à leur famille, à nos membres et à nos invités. À l'heure actuelle, nous nous efforçons de relever le défi de garder nos portes ouvertes pendant cette pandémie. En effet, notre avenir est dans les airs. Le manque de revenus et de collectes de fonds remet en question la viabilité à long terme de notre filiale et le travail que nous ferons après la COVID-19.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Je suis heureux que nous ayons pu vous entendre, à défaut de vous voir. Il est clair que nous avons encore du travail à faire pour élargir la bande passante à Victoria. Je tiens à vous remercier, vous et monsieur Clark, pour le travail que vous faites. Nous avons tous des légions dans nos circonscriptions, et elles constituent des pierres angulaires remarquables au sein de nos collectivités.

Pour la première série de questions, nous donnons la parole au Parti conservateur.

Monsieur John Brassard, vous disposez de six minutes.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier tous les invités et les témoins qui ont comparu devant nous.

Cette étude est importante, car tous les députés, quel que soit le parti auquel ils sont affiliés, entendent les préoccupations des organismes de vétérans, des organismes de bienfaisance et des organisations communautaires, quant à la gravité de la situation en ce qui concerne non seulement la collecte de fonds, mais aussi la couverture des dépenses liées aux fermetures.

Je vous adresse ma première question, monsieur Clark. Le 4 septembre, le président national de la Légion royale canadienne, M. Irvine, a écrit une lettre ouverte à l'intention de tous les parlementaires, dans laquelle il a déclaré: « Je suis témoin d'un stress extrême ... au sujet de la disparition possible de filiales de la Légion ». Il y a quelques mois, la demande initiale de la Direction nationale portait sur un financement de 30 millions de dollars, qui serait nécessaire pour alléger une grande partie du stress auquel ces filiales font face.

À quel point le problème va-t-il être difficile à régler avec seulement 14 millions de dollars de financement?

• (1625)

M. Steven Clark: Monsieur Brassard, nous allons certainement nous débrouiller. Je mentionne encore une fois que nous sommes très reconnaissants au gouvernement fédéral des fonds qui nous ont été fournis par l'intermédiaire du Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans (FUAOV). Les 30 millions de dollars avaient été calculés en se fondant sur les dépenses qu'une filiale aurait engagées pendant les cinq premiers mois de la fermeture. En se basant sur ces dépenses moyennes de 5 000 \$ que l'on multiplie par 1 347 filiales, puis par le nombre de mois de fermeture, on obtient environ 34 millions de dollars, auxquels on soustrait les 3 millions de dollars que nous avons déjà fournis. Cela aurait constitué un bon point de départ.

Les fermetures ont duré un peu plus longtemps. Nous avons reçu environ la moitié de ce que nous espérions, mais nous nous débrouillerons aussi bien que possible, et nous nous réjouissons de ce financement.

M. John Brassard: En ce qui concerne les 3 millions de dollars tirés des réserves de la Légion royale canadienne que celle-ci a fournis à titre de fonds d'urgence à un grand nombre de ces légions, la Direction nationale prévoit-elle de les reconstituer, ou allez-vous y renoncer, monsieur Clark?

M. Steven Clark: Nous allons renoncer à ces réserves. Les 14 millions de dollars reçus seront réservés aux filiales de la Légion.

M. John Brassard: L'une des choses que vous avez mentionnées est qu'il y avait des légions partout au pays qui n'avaient pas la possibilité de se prévaloir de certaines des prestations offertes, que ce soit le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes... Au cours des réunions que vous et moi avons eues — et j'ai également rencontré les directions provinciales de la Colombie-Britannique, du Yukon, de l'Alberta et du Manitoba —, nous avons discuté des difficultés que posent certaines situations liées aux déclarations de revenus, auxquelles les filiales font face actuellement. Je sais que mon collègue M. Lawrence a demandé au ministre d'intervenir à cet égard, mais je me demande si vous pourriez parler brièvement — car j'ai aussi une question à poser à Mme Lowther — de la situation à laquelle certaines de ces petites légions font face en ce qui a trait à leur situation fiscale.

M. Steven Clark: Absolument.

En fait, une filiale de la Nouvelle-Écosse a communiqué avec moi aujourd'hui, et cette filiale avait présenté son feuillet T2 auprès de l'ARC et avait reçu une réponse selon laquelle l'ARC ne pouvait pas accepter ce feuillet parce que la filiale n'était ni enregistrée ni constituée en société. Nos filiales de la Légion ne sont pas constituées en société. En tant qu'entité, notre organisation est constituée en société, mais ce n'est pas le cas de chacune de ses filiales, ce qui pose un problème.

Si, pour obtenir un financement par l'intermédiaire du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), il est nécessaire d'être constitué en société, nos filiales ne le sont pas, ce qui pose un problème.

M. John Brassard: Merci.

Je pense que c'est un point important que le Comité doit prendre en considération à mesure qu'il poursuit son étude. Nous devrions peut-être tenir compte de la situation que M. Clark vient d'exposer dans nos recommandations.

Madame Lowther, je vous remercie beaucoup de vous être jointe à nous ce matin. Je ne peux imaginer le travail que vous avez accompli ni le stress que vous avez subi au cours des derniers mois.

Je sais que vous avez reçu un financement dans le cadre de la dernière annonce du gouvernement — découlant de l'adoption du projet de loi C-4 —, un financement de l'ordre d'environ 850 000 \$, n'est-ce pas? En général, combien d'argent VETS Canada reçoit-il annuellement d'Anciens Combattants Canada pour faciliter ses activités et l'excellent travail que vous réalisez au profit des vétérans?

Mme Debbie Lowther: Les 850 000 \$ que nous avons reçus sont en fait la plus grosse somme d'argent que nous ayons reçue à ce jour du gouvernement fédéral. Avant cela, notre financement, par le biais du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, s'élevait à 840 000 \$ pour une période de 18 mois. Nous sommes certainement dans une meilleure position grâce à ces 850 000 \$.

Cependant, compte tenu du nombre croissant de vétérans qui se manifestent, je suppose que nous sommes vraiment dans la même situation, si vous mesurez les choses de cette façon.

M. John Brassard: Pouvez-vous nous parler des conséquences pour les vétérans et leurs familles?

Le 24 septembre, j'ai remarqué un tweet de VETS Canada qui disait que la PCU prenait fin dans six jours. Vous savez que vous serez submergés de demandes d'aide aux vétérans et à leurs familles à l'échelle du pays. Malheureusement, nous n'avons plus de financement fédéral depuis mars.

Pouvez-vous nous parler des conséquences que vous avez constatées pour les vétérans et leurs familles, sans vous limiter au travail que vous n'avez pas pu faire, mais en nous racontant aussi ce que vous savez d'autres organismes?

Mme Debbie Lowther: De nombreux vétérans qui sont venus à nous recevaient la PCU. Quand cette aide a pris fin, quelques-uns se sont retrouvés dans une situation très difficile. Certains n'avaient pas droit à la PCU et vont donc devoir la rembourser. Nous avons aussi eu des vétérans qui en étaient à leur deuxième carrière ou qui subventionnaient leur retraite en travaillant à temps partiel. Beaucoup d'entre eux ont été mis à pied et ont perdu leur emploi à cause de la COVID. Nous cherchons à soutenir ces vétérans également.

En ce qui concerne l'absence de financement depuis la fin du mois de mars, nous avons l'impression que nous ne resterions pas longtemps sans financement. Malheureusement, aucun budget n'a été présenté en mars de cette année, si bien qu'il n'y avait pas de mécanisme pour nous fournir ce financement. Nous attendons toujours.

• (1630)

Le président: Merci.

M. John Brassard: Est-ce tout?

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

Merci, monsieur.

C'est maintenant au tour de la députée Lalonde, qui dispose de six minutes.

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

C'est toujours un plaisir de voir certains d'entre vous. Bienvenue également à Mme Mifflin — en tant que témoin en tout cas. C'est une grande première. Je vous souhaite la bienvenue.

Je tiens à vous remercier de tout le travail qui a été accompli. Vous avez manifestement réfléchi à un phénomène auquel personne ne s'attendait en mars dernier et à son incidence sur de nombreuses personnes, y compris nos vétérans et en particulier les sans-abri.

Monsieur Clark, si je puis me le permettre, je sais que l'annonce des 14 millions de dollars a été bien accueillie localement, et la filiale 632 a certainement fait un excellent travail en essayant de dégager d'autres sources de revenus.

Je sais que ce n'est pas le cas pour toutes les légions, et je suis certainement très reconnaissante du témoignage de Mme Mifflin... Mais dites-moi, monsieur Clark, alors que l'argent va être versé, quel est le plan actuel pour ce financement dans toutes nos formidables légions?

M. Steven Clark: Merci beaucoup, madame.

Les 14 millions de dollars vont être déboursés, comme je l'ai dit, en quelques versements cette année et en 2021. Il y a 11 catégories spécifiques pour lesquelles les fonds peuvent être utilisés. Nous ne remplaçons pas les recettes perdues, malheureusement. Nous cherchons à payer les dépenses que les filiales ont engagées.

Les 11 catégories, telles que l'impôt foncier, les assurances, les loyers ou les paiements hypothécaires, et les services publics, sont les principales choses pour lesquelles les filiales ont dit avoir besoin d'aide. C'est à cela que serviront les fonds dans tout le pays pour les filiales qui en ont besoin. Les filiales ne recevront pas toutes des fonds.

Là encore, nous procédons à un tri. Si vous êtes dans le besoin, vous l'aurez. Si vous pouvez vous en passer, faites-le pour aider d'autres filiales qui se trouvent dans une situation plus difficile.

Mme Marie-France Lalonde: Merci.

Vous avez mentionné que certaines des filiales étaient admissibles à certains des programmes gouvernementaux existants, et que d'autres ne l'étaient pas. Je sais que la subvention salariale a été utilisée ici. Avez-vous entendu parler des raisons pour lesquelles d'autres légions n'ont pas pu bénéficier du CUEC ou de la subvention salariale?

M. Steven Clark: J'ai entendu deux choses. La première, bien sûr, est que les légions sont majoritairement dotées d'un personnel bénévole, de sorte que lorsque ces légions ont fait une demande, elles n'étaient tout simplement pas admissibles.

L'autre chose que j'ai entendue — et cela est venu précisément du Québec —, c'est que certaines filiales qui ont demandé des fonds du CUEC devaient avoir un cosignataire. Leur institution financière ne leur accordait pas le prêt sans cela. C'est une question que nous examinons: cette direction a eu des problèmes à cause de l'impossibilité, peut-être, de trouver un cosignataire pour le prêt. Ce sont les deux principales explications que j'avais entendues pour les refus.

Mme Marie-France Lalonde: Merci beaucoup.

Madame Mifflin, je sais que vous avez parlé de votre formidable légion et de certains des défis auxquels les petites légions font face. Je ne sais pas exactement où vous avez des installations, outre vos locaux de Victoria.

Non? Ma collègue Mme Blaney dit non, alors vous pourrez peut-être m'en dire plus à ce sujet. Je la vois comme plus rurale, un peu en dehors d'un grand centre urbain....

Je vois dans votre CV que vous travaillez dans l'industrie des aliments et des boissons. En ce qui concerne votre capacité de récupérer une partie des revenus sur une base annuelle — les revenus d'avant la COVID —, pourriez-vous nous parler de certaines des plus grandes difficultés que vous avez eues parce que vous ne pouviez pas louer votre salle? Je pense que vous avez dit que vous avez la seule salle de danse de votre quartier et que cela vous a coûté très cher de ne pas pouvoir récupérer cet argent.

Y a-t-il un plan, outre le soutien du gouvernement, pour trouver des moyens d'y arriver alors que nous entrons dans la deuxième vague?

• (1635)

Mme Lynda Mifflin: Bien sûr, notre filiale est très petite et se trouve dans une très petite collectivité. Nous sommes dans un endroit éloigné, et nous dépendons par conséquent en grande partie de nos résidents.

Quand on aura suffisamment assoupli les restrictions liées à la COVID — si cela se produit — pour que nous puissions revenir à un fonctionnement assez normal, alors bien sûr, localement, nous allons nous concentrer sur les activités de financement et ce genre de choses pour soutenir notre filiale locale. En dehors de cela, nous ferons toutes les demandes d'aide que nous pourrions faire ailleurs, mais nous dépendons surtout de nous-mêmes et de notre collectivité pour nous aider.

Mme Marie-France Lalonde: Quel pourcentage de vos revenus provenait de la location de la salle, de la vente de boissons et de la restauration, avant la COVID?

Mme Lynda Mifflin: Les ventes de nourriture, les activités de divertissement et ce genre de choses — en dehors de nos ventes au bar — représentent probablement environ 30 % des autres revenus.

Mme Marie-France Lalonde: D'accord. En ce moment, comme nous le savons tous, les gouvernements provinciaux donnent des directives, en fonction de l'endroit où vous vivez, sur la possibilité de reprendre vos activités sur une base plus « normale » ou non.

Si vous me parliez un peu de votre situation dans votre province, sur le plan des niveaux.... Je ne sais pas exactement où vous vous trouvez en Colombie-Britannique, si vous me permettez de vous le demander.

Le président: C'est tout le temps que vous aviez, mais je vais permettre une brève réponse.

Mme Lynda Mifflin: Nous sommes situés dans le centre-nord de l'île de Vancouver, sur la côte ouest. Nous sommes à environ 100 kilomètres de Campbell River, le centre urbain le plus proche de nous, dont la population est d'environ 40 000 habitants.

Le président: Merci beaucoup.

Le député Desilets a maintenant la parole, pour six minutes.

[Français]

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins qui nous apportent un éclairage fort intéressant.

Je vous remercie de votre présence et de votre contribution, chacun à votre façon, au bien-être de nos vétérans.

Ma première question s'adresse à M. Clark.

Selon vous, l'aide financière est-elle modulée en fonction de chaque province, étant donné que le fonctionnement est très différent d'une légion à l'autre? J'ai été élu seulement l'an dernier, mais je m'aperçois, au fil du temps, que le Québec est très différent des autres provinces quant au fonctionnement.

Y a-t-il une modulation quelconque?

[Traduction]

M. Steven Clark: Monsieur Desilets, c'est tout à fait le cas. Ce que nous avons dû faire, c'est établir une base de référence. Nous ne savions pas ce dont les filiales avaient besoin individuellement, et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé le processus de demande. Ils renvoient les demandes à la Direction nationale. Nous allons examiner les besoins dans tout le pays.

Contrairement à ce que nous avons fait avec les réserves de 3 millions de dollars, nous n'avons pas réparti ce montant proportionnellement par filiale. Nous devons déterminer quel est le besoin exact afin de pouvoir y répondre au mieux.

[Français]

M. Luc Desilets: Je suis très visuel et très concret. Prenons l'exemple d'une légion comme celle de Deux-Montagnes, dans ma circonscription au Québec, une légion très active, très présente dans la communauté.

Seriez-vous en mesure de me dire à combien pourrait s'élever le montant qu'elle pourrait recevoir pour pallier ses difficultés financières très présentes?

• (1640)

[Traduction]

M. Steven Clark: Je ne suis pas en mesure de vous donner ce montant pour le moment. Nous avons environ 1 400 filiales et 14 millions de dollars. Si vous faisiez une répartition proportionnelle, chaque légion recevrait 10 000 \$, mais nous n'allons pas répartir l'argent de cette manière. Certaines filiales recevront plus et d'autres moins, mais nous couvrons les dépenses plutôt que de compenser le manque à gagner, comme je l'ai dit. Nous voulons nous assurer que les factures pourront être payées.

[Français]

M. Luc Desilets: Je comprends que le calcul doit être très difficile pour vous, parce que les dépenses sont différentes. Vous avez des barèmes et tout cela. Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez procédé pour faire ce calcul? Ce n'est pas clair pour moi, et ce n'est absolument pas un jugement. Certaines légions possèdent un édifice, d'autres en louent un, d'autres fonctionnent sous divers modèles.

Comment avez-vous procédé?

[Traduction]

M. Steven Clark: Nous avons envoyé un formulaire de demande à chacune de nos filiales pour qu'elles le remplissent. Elles examinent leurs dépenses de 2019 dans 11 catégories distinctes et indiquent ce qu'elles demandent comme financement pour 2020 afin de couvrir les dépenses de ces catégories. Chaque filiale doit fournir une copie d'un état financier vérifié, d'une mission d'examen ou d'un budget approuvé afin que nous sachions exactement combien elle a dépensé dans ces différents domaines. Vous avez raison de dire que certaines filiales n'ont pas de paiements hypothécaires à faire et que d'autres ne paient pas de loyer, mais elles peuvent avoir des coûts plus élevés dans d'autres domaines.

Notre objectif est de nous assurer que nous pouvons avoir un effet réel sur la filiale.

[Français]

M. Luc Desilets: C'est excellent.

Selon vous, l'argent alloué actuellement répondra-t-il aux besoins?

J'oserais aller un peu plus loin et vous demander ceci: quand les besoins se prolongent, comment peut-on répondre à la survie de certaines légions en difficulté pour un mois, deux mois, ou six mois?

[Traduction]

M. Steven Clark: C'est une très bonne question. C'est la raison pour laquelle nous faisons un tri des filiales. Malheureusement, nous savons que des filiales ne survivront pas et que les financer n'aidera pas à les rendre viables. Nous savons qu'il y aura d'autres fermetures à déplorer. Nous voulons nous assurer que, dans la mesure du possible, nous pouvons fournir des fonds aux filiales qui seront en mesure de les utiliser et d'assurer leur viabilité sur leur territoire.

Est-ce suffisant? J'estime qu'à la fin de février ou mars, probablement, des filiales vont nous contacter pour obtenir des fonds supplémentaires, et il se peut qu'il n'y en ait pas. Ce n'est pas une réponse complète, mais c'est une mesure d'aide.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie beaucoup, monsieur Clark, de la clarté de vos réponses.

Ce sera tout pour moi à ce tour-ci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

C'est maintenant au tour de la députée Blaney, qui dispose de six minutes.

C'est à vous.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Pour que tout le monde comprenne bien, Victoria se trouve dans la partie sud de l'île, et la plus grande partie de ma circonscription est située dans la partie nord, où se trouve bien sûr l'incroyable collectivité de Gold River. Je suis très reconnaissante à tous les témoins d'être avec nous.

En tant que députée qui compte 11 légions dans ma circonscription, je tiens simplement à dire que les petites légions du Canada sont le pouls des collectivités. Je tiens à vous remercier, madame Mifflin, d'avoir souligné si clairement qu'elles sont les lieux où les gens se rassemblent. Ce sont les endroits qui sont loués pour que des activités communautaires puissent avoir lieu. Il ne faut jamais sous-estimer leur effet sur l'économie locale. Lorsque ces activités ont lieu, les gens y viennent en visite et y restent, ce qui a des retombées sur l'ensemble de la région. Je tiens à vous remercier de ce message très clair.

Je tiens également à reconnaître ce que M. Clark a dit à plusieurs reprises ici aujourd'hui, à savoir que les légions sont très indépendantes. Elles travaillent très fort pour être indépendantes et elles ne sont pas à l'aise de demander de l'aide, mais parce qu'elles en ont besoin, elles doivent le faire, en raison du rôle important qu'elles jouent dans le pays et dans les collectivités à travers notre pays. Je tiens à vous remercier pour tout ce travail.

Pour confirmer ce que vous disiez, je sais que certaines des légions de ma circonscription sont en difficulté et que d'autres ont

trouvé des moyens de survivre. Chaque légion est unique à sa région.

Je veux commencer par vous, madame Mifflin. Tout d'abord, je vous remercie de faire encore une fois de moi la députée la plus fière d'Ottawa. Je ne saurais dire assez de bonnes choses sur ma circonscription, mais vous venez de démontrer à quel point la région que je représente est formidable.

Je voulais tout d'abord vous demander s'il y a des programmes, parmi ceux qui sont offerts, qui fonctionnent actuellement dans la Légion de Gold River. Encore une fois, étant donné que le revenu brut a diminué de 80 %, pourriez-vous nous dire comment vous vous débrouillez en ce moment?

● (1645)

Mme Lynda Mifflin: D'accord. Je vais essayer de répondre à cette question du mieux que je peux.

Selon moi, le programme qui nous est bénéfique en ce moment est le programme de subventions salariales. Il couvre une grande partie des coûts liés à notre personnel rémunéré et à notre responsable. À part cela, nous nous débrouillons en réduisant nos heures d'ouverture, en essayant de gérer nos coûts aussi étroitement que possible et en gérant nos stocks.

L'une des choses que nous devons faire, bien sûr, c'est anticiper la prochaine ordonnance de santé publique, qui pourrait entraîner une nouvelle fermeture, et nous essayons donc d'équilibrer nos activités en fonction de cela. De plus, nous ne pouvons pas faire bien des plans, et ce, trop longtemps à l'avance. En nous serrant la ceinture et en nous accrochant, nous arrivons tout juste à nous en sortir.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Je suis consciente, comme vous l'avez si bien souligné, du rôle essentiel que jouent les légions dans de nombreuses régions rurales et éloignées. En passant, je tiens à vous faire savoir que je travaille toujours à l'accès à large bande. Je sais que c'est un grand défi dans tant de secteurs de notre circonscription.

Je me demandais si vous pouviez nous expliquer ce qui se passerait si la légion ne pouvait plus être présente dans la collectivité. Vous avez parlé de tous les services que vous fournissez et de la façon dont vous travaillez avec les vétérans isolés. Si la légion n'était plus à Gold River, quelles seraient les conséquences pour la collectivité?

Mme Lynda Mifflin: Eh bien, comme je l'ai dit, les légions font partie intégrante des collectivités de la taille de la nôtre. Nous sommes le noyau social de notre collectivité.

Sans nous, les vétérans souffriraient. Ils perdraient des occasions de se réunir, de partager et d'avoir des activités sociales. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous injectons chaque année des milliers de dollars dans notre collectivité en versant des bourses pour les étudiants et en soutenant le hockey mineur, le patinage artistique et les banques alimentaires locales. Tous ces organismes souffriraient sans la légion.

Mme Rachel Blaney: Je tiens à souligner qu'avant la COVID, même si c'est toujours difficile dans nos petites collectivités, vous vous en sortiez bien. Vous parlez de ce que vous redonnez à la collectivité, et je veux m'assurer que c'est vraiment clair.

Mme Lynda Mifflin: Oui, absolument. Avant la COVID, nous étions une petite légion bien vivante. Nous étions ouverts sept jours par semaine. Nous avions des activités en soirée. Nous parrainions des activités locales et fournissions des lieux à la collectivité pour des événements communautaires. C'était avant la COVID. Depuis que la COVID a frappé et que nous avons été obligés de fermer nos portes, c'est un véritable défi. Comme je l'ai dit, nos revenus ont diminué de 80 %, ce qui signifie que nous n'avons plus rien à redonner.

Mme Rachel Blaney: Donc, vous...

Mme Lynda Mifflin: Ce que nous avons, nous le donnons.

Mme Rachel Blaney: Je vous crois.

Je suppose que ma prochaine question est de savoir combien de bénévoles vous ne voyez plus à cause de la COVID.

Mme Lynda Mifflin: C'est la grande majorité. Nous avions peut-être 25 bénévoles actifs auparavant, mais nous n'en avons plus que deux ou trois aujourd'hui.

• (1650)

Le président: Merci.

Cela nous amène à la fin du premier tour.

C'est le député Seeback qui va amorcer notre deuxième tour. Député Seeback, vous disposez de cinq minutes.

M. Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Merci.

Merci à tous d'être venus témoigner aujourd'hui. Nous vivons des temps difficiles, remplis de défis. Je sais que c'est difficile pour les légions de ma circonscription. Il y en a une qui est vraiment en difficulté. Elle a dépensé beaucoup d'argent pour rénover et rendre son espace beaucoup plus agréable en vue des réservations de cette année, et cet été, elle s'est endettée. Bien sûr, toutes ses recettes ont disparu et elle risque par conséquent de fermer.

Monsieur Clark, vous avez dit que, d'après votre tri, 159 filiales pourraient fermer. Le financement que vous recevez du gouvernement ne va pas empêcher les fermetures que vous avez mentionnées plus tôt dans votre témoignage, n'est-ce pas?

M. Steven Clark: Non, en effet. C'est pour cette raison qu'il est important que nous travaillions avec nos directions provinciales, qui sont bien placées pour connaître la santé financière de chaque filiale. Elles peuvent donc mieux nous indiquer lesquelles en ont besoin et lesquelles n'en recevront malheureusement pas.

M. Kyle Seeback: Seriez-vous porté à croire, si les fonds que vous avez demandés vous avaient été accordés, que vous auriez évité la perte de certaines de ces filiales de la Légion qui seront forcées de fermer compte tenu de la diminution catastrophique de leurs revenus?

M. Steven Clark: Oui, si les fonds avaient été remis plus tôt.

M. Kyle Seeback: Merci beaucoup.

J'aimerais que vous disiez ce qui se produit dans une collectivité lorsqu'une filiale de la Légion ferme. Vous avez parlé des avantages pour la collectivité et les anciens combattants, et je pense que nous ne pensons pas vraiment à l'effet dévastateur sur les collectivités ou que nous n'en parlons pas vraiment. Je me demande si vous pouvez en parler. De plus, lorsqu'une filiale ferme, rouvrira-t-elle un jour? Je pense que je connais la réponse, malheureusement.

M. Steven Clark: Merci.

L'aspect le plus important que je veux aborder, c'est le principal objectif de la Légion, à savoir aider les anciens combattants et leurs familles. Nous avons environ 1 400 filiales au pays, 1 400 bureaux de services pour que les vétérans dans le besoin sachent exactement où aller. La Légion est là pour eux. Ils peuvent obtenir une aide financière immédiate, une aide soutenue. Lorsqu'une filiale n'est plus là, un maillon de la chaîne disparaît, ce qui signifie que les vétérans devront peut-être se rendre dans une autre collectivité, surtout si c'est dans une région rurale. Nous voulons faciliter la tâche aux vétérans. Ils éprouvent des difficultés, surtout pendant la transition, des problèmes de santé mentale et ainsi de suite. Les agents d'entraide de la Légion sont là pour leur donner l'aide dont ils ont besoin. Lorsqu'une filiale disparaît, l'aide est toujours offerte, mais c'est moins pratique.

Il y a également le soutien offert à leurs familles, aux organismes de bienfaisance locaux et aux hôpitaux locaux, et si les filiales ne sont plus là pour l'offrir, qui financera ces programmes dans la communauté? Nous ne faisons pas ces choses pour obtenir une forme de reconnaissance; nous les faisons plutôt parce que nous voulons être de bons partenaires communautaires, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

Nous avons des filiales partout au pays qui ont dû fermer. Pourraient-elles rouvrir? Oui, mais ce n'est pas ce que j'ai vu. Malheureusement, quand une filiale ferme dans une collectivité, son empreinte disparaît.

M. Kyle Seeback: Corrigez-moi si je me trompe, mais je pense que, cette année, vous avez demandé du financement en avril et en juin pendant la COVID, n'est-ce pas?

M. Steven Clark: En effet, oui.

M. Kyle Seeback: Si l'argent avait été versé rapidement après ces demandes de financement, je pense que vous dites que nous aurions pu éviter au moins une partie des fermetures des 159 filiales de la Légion qui pourraient fermer.

M. Steven Clark: Oui, tout à fait, car on n'a pas encore rouvert certaines de ces filiales. Ce n'est pas prudent sur le plan financier, ou on ne peut pas les rouvrir parce qu'elles ont, par exemple, un petit restaurant sans terrasse. Par conséquent, pour ouvrir et fournir les fonds, et les dépenses qui seraient nécessaires... ce n'est tout simplement pas viable de les rouvrir.

Si les fonds avaient été remis plus tôt, la situation de certaines de ces filiales aurait pu être meilleure aujourd'hui, tout à fait.

M. Kyle Seeback: Oui. J'ai une dernière question.

Je sais que la vente de coquelicots était différente cette année à cause de la COVID-19. Je sais que vous avez essayé très fort de vous adapter en vendant des masques de la Légion et ainsi de suite. J'en ai d'ailleurs acheté plusieurs. Il est un peu tôt pour le dire, mais à quoi ressemblent les recettes de la vente de coquelicots? Quelles répercussions auront-elles?

• (1655)

M. Steven Clark: À ce stade-ci, ce n'est pas encourageant. Il y a des exceptions. Mme Lalonde, dans la circonscription d'Orléans, s'en est exceptionnellement bien sortie, en amassant plus de 100 000 \$, mais c'est l'exception. De nombreuses collectivités n'obtiendront pas le même niveau de financement. Tout l'argent recueilli grâce à la Campagne du coquelicot reste à l'échelle locale pour aider les anciens combattants. Rien n'est remis à la Direction nationale. Il y a donc moins de financement et moins de soutien pour les anciens combattants, ce qui sera dévastateur.

M. Kyle Seeback: On est doublement pénalisé maintenant.

M. Steven Clark: Tout à fait.

M. Kyle Seeback: Je n'ai pas d'autres questions.

Je vous remercie tous beaucoup de nous accorder du temps aujourd'hui.

Le président: Merci. Vous avez parfaitement respecté le temps alloué. Je vous en suis reconnaissant.

Je sais maintenant où tous les masques se sont retrouvés. Nous devons parler à notre amie d'Orléans. J'ai dû quémander un de ces masques pour le jour du Souvenir. Nous avons finalement pu en acheter un, mais...

Nous avons ensuite M. Samson, pour cinq minutes.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les trois de vos exposés. C'est une étude extrêmement importante pour mieux comprendre ce qui se produit sur le terrain et la façon dont nous pouvons continuer de prêter main-forte, ce qui est essentiel. Les filiales de la Légion font un excellent travail dans les collectivités, et il est très bon de voir la mesure dans laquelle elles soutiennent les anciens combattants et leurs familles. Je tiens à tous vous en remercier.

Je veux également parler de VETS Canada. Il est tout simplement formidable de voir comment vous desservez tout le pays et le grand nombre de bénévoles qui vous soutiennent. En tant que député, j'ai de la difficulté à comprendre comment vous pouvez être aussi efficaces. Par exemple, vous offrez essentiellement vos services 24 heures sur 24, sept jours sur sept; vous l'avez mentionné dans votre exposé, madame Lowther. C'est tout simplement formidable. Quand on pense que les députés peuvent — et nous le faisons, dans notre bureau — appeler VETS Canada pour demander de l'aide... C'est dire à quel point vous êtes efficaces.

De plus, quand on sait que plus de 75 % de votre travail pendant la pandémie de COVID-19 — et peut-être aussi de façon permanente — consiste à traiter des cas d'Anciens Combattants... Vous êtes une organisation extrêmement importante sur le terrain, qui apporte une aide partout au pays, et je ne saurais trop vous remercier.

Vous avez dit à quel point vous avez traversé une période difficile sur le plan financier, que vous avez dû congédier du personnel, moins sur le terrain que pour les tâches administratives. Je ne saurais également trop vous remercier du travail que vous faites à cet égard.

Le montant de 850 000 \$, comme vous l'avez dit, est peut-être le plus élevé que vous avez reçu, mais il y a deux facteurs à prendre en considération: la gravité des difficultés financières de votre organisation, au cours des six derniers mois, et vous vous êtes servie de ces fonds; et la capacité de pouvoir aider un nombre croissant d'anciens combattants et leurs familles à cause de la pandémie de COVID-19. Pouvez-vous nous dire un peu comment vous vous en êtes sortie et de quelle façon ce financement vous permettra de poursuivre le travail?

Mme Debbie Lowther: Oui. Merci de poser la question et merci des aimables propos que vous avez tenus à notre égard.

Nous nous en sommes sortis. Je pense que c'était... Nous avons été très débrouillards. Nous avons vraiment mis à profit certains de nos donateurs habituels qui ne pouvaient peut-être pas donner

d'argent, mais qui étaient disposés à donner des aliments et ainsi de suite. J'ai mentionné dans mon exposé que nous pouvons toujours faire preuve d'imagination. Eh bien, nous n'avons pas pu faire ce genre de mesures. Nous avons dû mettre l'accent sur des besoins très urgents comme la nourriture et le logement.

Le financement va certainement nous aider à poursuivre le travail que nous faisons, et il nous aidera aussi, espérons-le, à refaire certaines de ces choses qui demandent de l'imagination. Nous collaborons très bien avec les gestionnaires de cas à Anciens Combattants. Les gens du ministère peuvent donner aux vétérans les prestations financières dont ils ont besoin, mais ils ont souvent les mains liées à cause de règles, de règlements et de lois. Ils s'adressent donc à nous pour faire les choses qu'ils ne peuvent pas faire lorsqu'ils ont les mains liées. Cet argent nous permettra de faire ces choses qui sont tout aussi importantes. Il nous sera utile de cette façon.

● (1700)

M. Darrell Samson: Merci.

Votre structure repose sur le bénévolat. Vous dites que vous n'avez que six salariés, ce qui est impressionnant.

Pendant la pandémie de COVID-19, avez-vous perdu des bénévoles, ou leur nombre a-t-il augmenté? À quoi vous attendez-vous pendant les six prochains mois? Que va-t-il se passer selon vous? Nous traversons une deuxième vague. Voulez-vous nous parler des fonds à votre disposition et nous dire comment vous prévoyez soutenir les anciens combattants et leurs familles au cours des six prochains mois?

Mme Debbie Lowther: À propos des bénévoles, la pandémie a certainement eu une grande incidence. Nos collègues de la Légion ont dit la même chose.

À titre d'exemple, notre équipe d'Ottawa compte plus de 100 bénévoles. À cause de la COVID, moins de 10 étaient disposés à rencontrer des anciens combattants en personne. La pandémie a eu une grande incidence à cet égard.

Je dois dire qu'ils sont nombreux à ne pas s'être présentés au travail. Beaucoup d'entre eux commencent à revenir pour s'impliquer à nouveau. Un plus grand nombre de personnes veulent aider — je crois que ce sont des personnes qui réussissent à prospérer pendant la COVID. Certaines de ces personnes ont communiqué avec nous pour nous dire, entre autres choses, qu'elles vont bien et qu'elles veulent donc aider d'autres personnes.

Nous espérons que la deuxième vague ne sera pas pire que la première. Cependant, nous voyons que c'est déjà le cas à certains endroits. Au cours des six prochains mois, nous fonctionnerons vraiment au jour le jour. Nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est malheureusement écoulé, monsieur.

Nous allons maintenant entendre Mme Desilets, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président. Ce n'est pas beaucoup, deux minutes et demie.

Madame Lowther, j'admire le travail que vous effectuez. Vous me parlez de 100 bénévoles qui travaillaient pour votre organisme et de ce nombre qui est tombé à 10. Je suis estomaqué.

Quelle devrait être, selon vous, l'ampleur de l'aide gouvernementale qui vous permettrait de maintenir vos services, qui me semblent essentiels?

[Traduction]

Mme Debbie Lowther: Merci de poser la question.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le montant de 850 000 \$ va certainement nous aider au cours de la prochaine année. C'est le long terme qui nous préoccupe.

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, nous n'avons que six salariés, et nous recherchons donc constamment des sources de revenus, des demandes de subvention et ainsi de suite. C'est habituellement moi qui remplis ces demandes, ou un bénévole qualifié. Ce sont des choses qui demandent du temps.

Si nous avons un financement à long terme, notre organisation serait libérée d'un lourd fardeau.

[Français]

M. Luc Desilets: Madame, quels sont vos besoins financiers nécessaires au maintien des mêmes conditions que vous aviez il y a quelques mois?

[Traduction]

Mme Debbie Lowther: À l'heure actuelle, je dirais que nous avons surtout besoin de financement pour offrir une aide alimentaire aux anciens combattants, pour les loger et ainsi de suite.

Comme je l'ai mentionné, le montant de 850 000 \$ devrait suffire pour une année. Nous dépensons normalement 1 million de dollars par année, ce qui signifie que nous devons compenser ce manque à gagner d'une certaine façon.

[Français]

M. Luc Desilets: Parfait, votre réponse est claire.

Ma dernière question s'adresse à M. Clark.

Aurons-nous la possibilité de voir comment se fera la répartition des millions de dollars dans chacune des légions?

[Traduction]

Le président: Soyez bref.

[Français]

M. Luc Desilets: Ce sera court, monsieur le président.

Je souhaiterais voir un document où nous verrons apparaître la répartition des sommes par légion.

Est-ce possible, monsieur Clark?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

• (1705)

M. Steven Clark: Tout à fait. Le 7 décembre, nous ferons parvenir à Anciens Combattants un tableau qui indique toutes les filiales qui reçoivent du financement et dans quelle mesure.

Le président: Excellent. Merci de cette précision.

Nous passons maintenant à Mme Blaney, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Ce qu'on nous a dit très clairement pendant la pandémie, c'est que le nombre d'anciens combattants âgés qui sont isolés n'a fait qu'augmenter, et c'est pour moi une autre source de préoccupation.

Si je peux me permettre, je vais commencer par vous, monsieur Clark. Au cours de la prochaine année — nous ne savons pas combien de temps la pandémie va durer... Nous savons que toutes les filiales de la Légion d'un bout à l'autre du Canada éprouvent des difficultés financières. Je me demande juste si vous pouvez parler des répercussions sur les services offerts aux anciens combattants, surtout les anciens combattants âgés, qui sont extrêmement isolés et vulnérables à la COVID-19.

M. Steven Clark: Ce qui nous a encouragés tout au long de la pandémie, c'est la capacité des membres de la Légion à faire du bénévolat pour maintenir le contact avec les anciens combattants et leur collectivité, surtout les anciens combattants âgés, en communiquant avec eux tous les jours ou toutes les semaines.

Je pense à un monsieur de 98 ans dans le Sud de l'Alberta, un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale, qui se rendait tous les jours à sa filiale de la Légion pour tout simplement prendre un café et jouer aux dames. Il ne peut plus le faire maintenant, mais les gens de la collectivité le connaissent, ils connaissent ses habitudes et ses besoins, et ils le soutiennent de cette façon. Partout au pays, nous voyons des gens qui donnent de leur temps pour maintenir des liens, même lorsque la distanciation sociale est impossible.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Une fois de plus, c'est la raison pour laquelle les filiales de la Légion sont si importantes. Elles sont comme le pouls des collectivités. À Campbell River, nous avons tenu une petite cérémonie du jour du Souvenir, et j'ai été étonnée de voir autant d'anciens combattants nonagénaires se déplacer et respecter la distanciation sociale en demeurant dans leurs voitures. Je veux tout simplement leur rendre hommage.

Si je peux me permettre, madame Lowther, pourriez-vous parler de la même chose? Quelles seront les répercussions à long terme?

Mme Debbie Lowther: Pour ce qui est des répercussions à long terme, il nous faudra un moment pour rattraper le temps perdu, compte tenu de ce que nous avons dû endurer au cours des huit derniers mois.

À propos des anciens combattants dont vous parlez et de leur isolement, c'est une chose que nous avons beaucoup vue nous-mêmes, surtout à nos centres de jour. Des anciens combattants avaient l'habitude de se rendre à notre centre pour socialiser, et ils ne peuvent plus le faire. Nous devons donc trouver d'autres moyens créatifs de maintenir ces interactions sociales.

Nous avons aussi le programme Guitars for Vets. Nous avons dû l'adapter un peu, mais un très grand nombre de personnes ayant soudainement beaucoup de temps se sont inscrites. Nous pouvons donner des leçons de guitare sur Zoom, Skype et ainsi de suite. Ce programme permet sans aucun doute de lutter contre l'isolement.

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

Nous avons ensuite Mme Wagantall, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, monsieur le président.

Je viens moi aussi d'une région très rurale, et les filiales de la Légion y jouent un rôle très important. Je dis constamment aux membres qu'ils devront m'élire pendant encore de nombreuses années avant que je réussisse à participer à toutes les cérémonies du jour du Souvenir auxquelles j'aimerais participer.

Je veux maintenant mettre l'accent sur vous, madame Lowther, et vos centres de soutien de jour. J'ai eu l'occasion de me rendre à celui de la rue Besserer à Ottawa il y a quelques mois après son ouverture. On m'a alors dit qu'Anciens Combattants Canada avait déjà aiguillé 65 vétérans vers ce centre pour qu'ils reçoivent une aide d'urgence. Votre capacité à les aider de bien des façons et aussi rapidement n'a pas échappé aux gestionnaires de cas, et vous dites maintenant que 77 % de vos cas proviennent d'Anciens Combattants Canada. Je me demande de quelle façon exactement le fonds d'urgence pour aider les anciens combattants fonctionne dans ce contexte.

Je sais qu'il faut au ministère beaucoup plus de temps pour faire parvenir l'argent, comme vous l'avez mentionné, mais vous avez aussi dit qu'il vous a aidés à garder votre personnel. L'argent venait-il du fonds d'urgence, ou ai-je mal compris ce que vous avez dit?

Mme Debbie Lowther: Tout d'abord, en ce qui a trait au nombre de cas qui nous arrivent d'Anciens Combattants Canada et au fonds d'urgence, vous avez raison. Il faut un peu plus de temps au ministère pour que l'argent parvienne aux anciens combattants; c'est à ce moment que nous travaillons en collaboration avec lui. Nous prenons en charge les besoins urgents, tandis que le ministère s'occupe des solutions à long terme. Aussi, les critères d'admissibilité au fonds d'urgence sont un peu plus stricts qu'il le faudrait.

Pour ce qui est des fonds destinés aux membres de notre personnel, nous avons eu la chance d'avoir droit à la Subvention salariale d'urgence, qui nous a beaucoup aidés.

• (1710)

Mme Cathay Wagantall: Je vois, c'est donc de là que vient cet argent.

Mme Debbie Lowther: Oui.

Mme Cathay Wagantall: Je suis très heureuse que vous ayez pu obtenir cette aide. Êtes-vous maintenant en mesure de payer les salaires et de réembaucher votre administrateur? Qu'est-ce qui se dessine à l'horizon à propos de ces employés essentiels?

Mme Debbie Lowther: Oui. En plus de la subvention salariale qui, vous le savez, a été fort utile, une partie de l'aide financière la plus récente, le Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans, devait nous aider à recruter du personnel. Nous allons également rebaucher un administrateur. Malheureusement, celui que nous avions trouvé un autre emploi. Nous sommes à la recherche d'un nouveau candidat, mais pour tout dire, il nous faudrait beaucoup plus d'employés. Comme je l'ai dit, nous avons six employés rémunérés au pays, alors que nous nous occupons de plus de 200 anciens combattants par mois.

Mme Cathay Wagantall: Je comprends.

Sur les 6 millions de dollars qui étaient destinés à des organisations autres que la Légion, vous recevez 850 000 \$. Je comprends que la Légion n'a pas obtenu le montant qu'elle a demandé. Mais en ce qui a trait aux 6 millions de dollars et aux 850 000 \$, vous dites avoir eu 840 000 \$ pour les 18 mois précédents, ce qui représente environ 46 660 \$ par mois. Cet argent est alloué au programme d'aide aux anciens combattants. Est-ce qu'une partie des fonds vont

à l'administration, ou est-ce que ces dépenses sont couvertes par les dons de bienfaisance et ce genre de choses?

Mme Debbie Lowther: Non, une partie de l'argent est réservée à l'administration, en plus des dons.

Mme Cathay Wagantall: Quel a été l'effet de vous retrouver sans budget et de savoir qu'il n'y en avait aucun à l'horizon? Pouvez-vous nous parler de la différence entre le fait de recevoir de l'argent maintenant, qui semble être fort utile, et l'incertitude qui règne lorsque vous ignorez avec quelle somme vous devrez travailler à l'avenir? Est-ce bien ce que vous tentiez d'exprimer aussi?

Mme Debbie Lowther: Oui. J'imagine que tous les organismes à but non lucratif se trouvent dans une telle situation et se demandent constamment d'où viendra le prochain chèque de paye, pour ainsi dire. Pour notre part, c'est un souci constant, d'autant plus que... Nous sommes vraiment reconnaissants d'avoir cet argent, mais c'est pour une période d'un an. Nous ignorons ce qui se passera au-delà de cette date.

Mme Cathay Wagantall: En effet.

J'apprécie grandement votre travail. Je crois sincèrement que la solution la plus efficace pour le gouvernement serait de financer des organisations comme la Légion et la vôtre: vous êtes au coeur de l'action, vous connaissez vraiment les circonstances et vous pouvez vous y adapter rapidement.

Je vous remercie infiniment, monsieur le président.

Mme Debbie Lowther: Je vous remercie.

Le président: Merci.

Le député Fillmore a cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Je vous remercie infiniment, monsieur le président.

À nos témoins, je vous remercie non seulement du travail remarquable que vous accomplissez au nom des anciens combattants au Canada, mais aussi de votre présence ici aujourd'hui. Nous vous en sommes tous fort reconnaissants.

Je dois dire qu'il est toujours agréable de voir un visage familier de mon coin.

Madame Lowther, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de vous joindre à nous. Je vais vous adresser mes questions. Comme vous le savez, je connais assez bien le travail de VETS Canada puisque je suis allé vous voir quelques fois, M. Lowther et vous, à l'administration centrale qui est située ici, dans la région. J'ai aussi participé à votre initiative des équipes sur le terrain visant à repérer et à aider les anciens combattants sans abri.

Puisque je vous connais très bien, je voudrais d'abord vous remercier de tout coeur, M. Lowther et vous, ainsi que toute la famille de VETS Canada d'un bout à l'autre du pays, si je peux m'exprimer ainsi. Le travail que vous réalisez est vraiment remarquable. Avec votre accord, j'aimerais m'attarder davantage à la situation de VETS Canada depuis le mois de mars dernier. Vous dites que les dons ont diminué de 41 %, un chiffre désolant. Pendant la même période, la demande a pourtant augmenté de 36 %. C'est la quadrature du cercle. Je vais poser trois questions, puis je vais m'arrêter, après quoi vous pourrez prendre le reste de mon temps pour répondre.

J'aimerais que vous expliquiez au Comité comment vous avez pu continuer à servir les anciens combattants pendant la pandémie. En deuxième lieu, pouvez-vous nommer une aide fédérale précise qui vous a été utile? Vous avez déjà parlé du Fonds d'urgence à l'appui des vétérans, mais y a-t-il une mesure d'aide pour la COVID qui vous a servi, comme la Subvention salariale d'urgence ou une aide semblable? En troisième lieu, de quoi d'autre avez-vous besoin? Voilà ce que j'aimerais entendre. À vrai dire, je pose la question parce que je veux rappeler au Comité et aux gens qui nous écoutent à quel point il est important que des organismes comme le vôtre obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour poursuivre leur travail.

La parole est à vous. Prenez tout le temps dont vous avez besoin sur mes cinq minutes.

Je vous remercie, madame Lowther. C'est un plaisir de vous voir.

• (1715)

Mme Debbie Lowther: Je suis ravie de vous voir aussi, je vous remercie de vos aimables paroles.

En ce qui concerne les fonds fédéraux disponibles, nous avons bel et bien reçu la Subvention salariale d'urgence. Nous avons aussi obtenu de l'argent du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire qui était géré par Centraide, plus précisément ici, en Nouvelle-Écosse.

Malheureusement, pour bénéficier du fonds, il fallait soumettre une demande à Centraide. Or, il n'y a pas un seul organisme Centraide, mais plutôt un centre différent dans chaque municipalité au pays. Cela représentait un grand nombre de demandes pour nous, d'autant plus que notre personnel est très réduit, comme je le répète sans cesse. Puisque nous n'avons pas d'employés pour remplir toutes ces demandes, nous avons décidé de nous limiter aux endroits où nous avons des centres d'accueil. Il était regrettable de constater que le processus d'inscription était déjà terminé à Edmonton. Nous avons finalement soumis une demande en Nouvelle-Écosse seulement, ce qui nous a permis de recevoir un peu plus de 25 000 \$. Ces deux aides nous ont bel et bien été utiles pendant la pandémie.

Pour ce qui est de nos besoins, c'est toujours une question d'argent. Je sais que je parle sans cesse du personnel. Comme je l'ai dit dans mon exposé, je ne me verse aucun salaire. Mon mari et moi avons fondé cet organisme, et aucun d'entre nous ne reçoit de paye. Je travaille environ 60 heures par semaine sans rétribution. Je ne vous raconte pas cela parce que je veux de l'argent; ce n'est pas le cas. Mais s'il m'arrivait quelque chose et que l'organisme devait embaucher un directeur général, d'où viendrait l'argent? Les gens n'aiment pas savoir que leurs dons servent à des fins administratives, mais nous en avons besoin.

Le président: Il vous reste une trentaine de secondes.

M. Andy Fillmore: Très brièvement, faites-vous des efforts pour trouver de nouvelles sources de revenus? Nous entendons tous parler de pivots ces temps-ci. La pandémie vous a-t-elle fait découvrir des méthodes différentes qui fonctionnent mieux pour vous?

Mme Debbie Lowther: Je ne peux pas dire que nous ne cherchons pas puisque nous sommes toujours à l'affût de différentes sources de revenus. Nous avons quelques bénévoles qui s'occupent actuellement de ce volet et qui sollicitent de généreux dons de société, et nous espérons qu'ils réussiront.

M. Andy Fillmore: Je vous remercie infiniment d'être ici et de faire tout ce travail. Nous nous reverrons bientôt, j'en suis persuadé.

Le président: Monsieur le député Fillmore, je vous remercie d'avoir respecté le temps imparti.

Chers collègues, nous avons maintenant terminé le deuxième tour. Comme je l'ai dit au début de la réunion, nous devons obligatoirement nous arrêter à 17 h 30, à moins qu'il y ait des questions absolument indispensables à poser. Nous voulions garder quelques minutes à la fin pour discuter de l'horaire du Comité.

Puisqu'aucune main ne s'est levée rapidement, je vais simplement remercier tous les témoins d'être venus aujourd'hui. Je vous en suis très reconnaissant.

Monsieur le député Desilets, êtes-vous en train de remercier les témoins ou de dire que vous devez...

[Français]

M. Luc Desilets: Je veux simplement prendre 30 secondes pour remercier nos invités.

[Traduction]

Le président: Je vais avoir besoin d'au moins cinq minutes à la fin pour informer tous les membres du Comité de ce qui se passe avec l'horaire. Mais si vous avez un besoin criant de poser une question de 30 secondes et de laisser 30 secondes aux témoins pour répondre, je pense que c'est possible.

Monsieur le député Desilets, vous pouvez donner le coup d'envoi — je vois que le député Carrie a lui aussi une question de 30 secondes.

Allez-y très rapidement, monsieur Desilets.

• (1720)

[Français]

M. Luc Desilets: Je peux le formuler sous forme de question. Je suis impressionné encore une fois par la qualité de nos intervenants aujourd'hui. Je les remercie énormément.

Comme on me demande de poser une question, je vous dirais que ma question est la suivante: quels sont vos besoins? N'hésitez pas à nous en faire part. Nous n'aurons pas de solutions automatiques telles que vous le souhaiteriez, mais faites-nous part de vos besoins.

Je vous remercie, tout comme je remercie énormément les légions de ma région.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie. C'était davantage une remarque qu'une question, mais c'est excellent.

Je vais céder la parole au député Carrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous en tenir à 30 secondes, monsieur.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): J'irai aussi vite que possible.

J'étais vraiment inquiet d'apprendre le nombre de Légions qui sont en péril — je pense que c'est environ le tiers d'entre elles.

J'adresse ma question à M. Clark.

J'aimerais parler des officiers d'entraide des Légions. Nous savons que les employés d'ACC travaillent à domicile. Je sais que beaucoup d'anciens combattants ont besoin de personnes sur le terrain. J'aimerais savoir si vous avez entendu parler de la charge de travail des officiers. Quelle incidence a eue la fermeture de bureaux d'Anciens Combattants sur la charge de travail des officiers d'entraide, et peut-être aussi l'incapacité pour les anciens combattants de parler à quelqu'un?

M. Steven Clark: La charge de travail des officiers d'entraide n'a pas augmenté. Nous avons maintenu le même niveau de service à distance, mais il a été fort utile de pouvoir encore faire appel au personnel d'ACC pour de l'aiguillage dans certaines situations. Tous nos officiers d'entraide au pays continuent de fournir le service dont les anciens combattants ont besoin.

Le président: Je vous remercie infiniment.

Merci, monsieur Carrie. C'était une question très pertinente, et je suis heureux que vous ayez pu la poser.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous d'avoir été parmi nous aujourd'hui.

M. John Brassard: Veuillez m'excuser, monsieur le président, mais j'ai une demande.

Le président: Allez-y.

M. John Brassard: M. Clark a dit qu'il allait fournir une liste à ACC sur le financement des Légions. Je me demandais s'il pourrait remettre la liste au Comité aussi lorsqu'elle sera prête.

Le président: Monsieur Clark.

M. Steven Clark: Nous le ferons sans problème. Nous serons parfaitement transparents et responsables, et je vous remettrai le document avec plaisir.

M. John Brassard: Je vous remercie, monsieur.

Le président: Je vous remercie.

Je vais maintenant permettre aux témoins de quitter la séance. Je les remercie tous de leur présence et de leur aide dans notre étude. Comme il a été dit à maintes reprises au cours des deux dernières heures, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour que ces organismes fondamentaux pour le pays ne fassent pas que survivre, mais pour qu'ils prospèrent aussi.

Je vous remercie de nous aider à ce chapitre. Merci beaucoup.

J'invite les membres du Comité à rester quelques minutes de plus pour que nous fassions brièvement le point sur l'horaire des réunions.

N'oubliez pas que nous sommes toujours en séance publique.

À la fin de la dernière réunion, nous avons discuté de la possibilité de prolonger les séances pour accorder le plus de temps possible aux témoins. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec plusieurs partis pour savoir si nous pouvons prolonger les réunions lorsque nous sommes interrompus par des votes, comme c'est le cas aujourd'hui.

J'ai découvert que la réponse n'est pas la même pour toutes les dates de réunion du Comité.

Au fond, le lundi, nous devons obligatoirement nous arrêter à 17 h 30. C'est parce qu'il y a une réunion après la nôtre à 18 h 30, et que le personnel doit nettoyer la salle une heure avant la réunion. Par exemple, il y a aujourd'hui une réunion du comité de la justice à

18 h 30 dans la salle où vous vous trouvez, monsieur Brassard, de sorte que les techniciens et tout le personnel du greffier doivent y entrer. De nouvelles personnes vont y prendre place, et l'espace doit être nettoyé à cette fin.

Le mercredi, nous avons un peu plus de marge de manœuvre. Par exemple, si nous n'ouvrons pas la séance avant 16 h 30, nous pourrions poursuivre jusqu'à 18 h 30. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est faisable. Nous pouvons consacrer les deux heures au complet à notre comité, mais nous devons relativement obligatoirement nous arrêter à 18 h 30 en raison d'enjeux techniques relatifs à l'horaire de l'interprétation et à ce genre de choses.

Nous avons donc un peu plus de latitude le mercredi, alors que nous n'avons aucune marge de manœuvre le lundi. Malheureusement, c'est tout à fait normal pour cette plage horaire, que le Parlement soit hybride ou non. Ceux qui sont au Parlement depuis un certain temps savent que les lundis et les mercredis sont souvent interrompus par des votes.

Voilà la situation. Avez-vous des questions?

Monsieur Brassard, je crois que vous avez une interrogation.

• (1725)

M. John Brassard: Je vous remercie, monsieur le président. Je vous suis reconnaissant d'avoir communiqué avec moi plus tôt aujourd'hui pour en discuter.

En tant que Comité, je pense que nous devrions peut-être laisser le président et la greffière décider du nombre de témoins que nous allons accueillir.

Par exemple, si nous savons qu'il y aura constamment des votes le lundi après la période des questions, nous devrions limiter le nombre de témoins cette journée-là, comme nous l'avons fait aujourd'hui en convoquant trois personnes. Dans certains cas, nous pourrions en recevoir deux seulement. Le lundi serait idéal dans ces circonstances. En deuxième lieu, si nous devons convoquer un plus grand nombre de témoins, le mercredi serait préférable puisque nous pouvons prolonger les travaux d'une demi-heure, au cas où les membres du Comité souhaiteraient poser une question ou plus après 17 h 30, par souci d'équité envers les témoins et les membres du Comité aussi.

Le travail qui nous attend est fort important, comme nous l'avons dit la semaine dernière. Le mercredi sera peut-être préférable. C'est ce que je propose, monsieur le président. À moins qu'un député ait quelque chose à ajouter, c'est notre point de vue sur la question.

Le président: Monsieur le député Desilets, la parole est à vous.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Nous avons des votes le lundi et le mercredi. Une séance d'une heure et demie, cela n'a pas de sens pour notre Comité. Avec tout le respect que je dois à mes collègues, je ne voudrais pas qu'on ampute le temps des témoins. Lorsque nous savons légèrement à l'avance qu'il y a la possibilité d'un vote, je souhaiterais que nous puissions allonger d'une demi-heure la séance de cette journée-là.

[Traduction]

Le président: Je répète qu'il n'est pas possible de prolonger la réunion le lundi. Le mercredi, il est tout à fait possible de le faire. C'est le pari que nous avons fait.

Monsieur Brassard, il est vrai que nous n'avons que trois témoins aujourd'hui, mais il y en avait quatre à l'horaire. L'un d'eux a eu une urgence et a dû annuler à la dernière minute.

Bien sûr, la greffière est en train d'examiner la situation, et elle et moi pouvons le faire ensemble. Je crois que nous aurons cinq témoins mercredi. Nous avons déjà tendance à prévoir plus de témoins le mercredi en raison de la marge de manœuvre dont nous disposons. Monsieur Brassard, nous pouvons certainement procéder ainsi et garder cela à l'esprit pour la suite des choses.

M. John Brassard: Monsieur le président, j'aimerais simplement préciser que des votes sont prévus demain, je crois. Nous n'avons pas encore de votes à l'horaire ce mercredi, de sorte que nous serons peut-être en meilleure position pour recevoir cinq témoins. Aussi, il ne reste que quelques semaines à la session.

Le président: C'est vrai, et il y aura une rotation.

M. John Brassard: C'est juste. C'est pourquoi je propose de laisser la greffière et vous décider de convoquer un nombre limité

de témoins le lundi, si c'est possible. Nous pourrions ensuite prolonger au besoin la séance du mercredi. Je vous remercie.

Le président: Oui, tout à fait. Je vous remercie.

Comme je l'ai dit, je voulais simplement m'assurer que tous les membres du Comité comprennent bien que ce n'est pas ma volonté d'écourter la séance. Nous devons obligatoirement nous arrêter dans environ 30 secondes.

Je vois que la députée Wagantall a une petite question de 30 secondes.

Mme Cathay Wagantall: Non, ce n'est pas une question. Je pense que nous avons pris une décision. Je vous invite à l'accepter et à ajourner la réunion.

Le président: C'est fantastique. Puisque je ne vois aucune objection, je vous remercie tous de votre travail aujourd'hui. Je vous en suis reconnaissant. Passez une bonne soirée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>